

« La participation Cgt aux réunions institutionnelles préparant le budget des PTT au cours des Trente Glorieuses : l'exemple du conseil supérieur des PTT ».

Communication de Patrick Bourgeois (IHS CGT-FAPT).

Préambule :

Toute l'histoire des PTT se joue sur cette double nature : Administration d'Etat et en même temps Administration à caractère industriel et commercial ; avec ce dilemme qui est de répondre aux besoins ou seulement collecter des recettes ! Cette caractéristique pèse dans les relations avec les différents corps de l'Etat : le Pouvoir politique ; la Fonction publique ; l'Administration des PTT et ses différentes directions. Les PTT sont une entreprise de main-d'œuvre, les 2/3 du personnel se situent dans les petites et moyennes rémunérations (1). L'implantation syndicale et les traditions de luttes sont très présentes dans la corporation.

Le budget annexe est un marqueur dans l'activité de la Fédération, car il impacte de manière concrète le quotidien du personnel des PTT sur ses conditions de travail, sur sa qualité de vie et sur l'évolution de sa carrière. Il en est de même pour les usagers dont les conditions d'accès au service public PTT sont aussi dépendantes des décisions budgétaires. La profession a cette spécificité d'être très diverse, composée de multiples catégories à l'identité forte, exerçant dans trois grands domaines d'activité : la poste, les télécommunications et les services financiers. Son personnel est rattaché au statut de la Fonction publique, (traitement, recrutement, grilles indiciaires...).

A partir de 1945, la Fédération Cgt des PTT est structurée autour de syndicats départementaux uniques avec des sections syndicales, de commissions et de collectifs propres à chaque catégorie. Cette organisation permet de déployer une activité de masse et diversifiée favorisant l'expression des revendications spécifiques et communes à la profession. Une pratique syndicale qui se prolonge au-delà de la période décrite (1945/1975).

Avant d'examiner comment la Cgt conduit son action dans son rapport aux institutions et dans la construction des rapports de forces, un bref retour sur le budget annexe des PTT et le Conseil Supérieur des PTT.

Le budget annexe :

C'est seulement en 1922 que le gouvernement incorpore dans le budget de 1923 une proposition tendant à doter le service des Postes d'un nouveau régime financier et présentant, pour la première fois, le budget de ce service sous la forme d'un budget annexe (2). Le texte définitif, voté par l'Assemblée, forme les articles 69 à 80 de la loi de finances du 30 juin 1923.

La nécessité de concilier une orientation industrielle et commerciale de l'exploitation avec les exigences de la gestion d'un service administratif conduit le législateur à opter pour une formule de gestion inspirée de celle des grandes entreprises privées. En donnant la possibilité d'isoler les recettes et les dépenses de celles des autres services administratifs, le budget annexe permet de donner aux PTT une « personnalité » qui constitue, en fait, un bouleversement de toute l'organisation financière. Le "compromis" de 1923 illustre la question centrale qui sera l'objet des luttes, des équilibres et des rapports de forces aux PTT : jusqu'où doit aller l'autonomie de gestion du service public PTT ?

On peut dire que c'est en 1923, avec la mise en place du budget annexe qu'apparaît la notion de marché dans les PTT.

L'autonomie que peut conférer le budget annexe ne sera jamais réellement accordée aux PTT : au contraire, se multiplient les prélèvements du budget général et les transferts au privé.

(1) En 1967, on compte 13.000 unités dans la catégorie D et 171.000 dans la catégorie C, soit près des 2/3 du personnel.

(2) Le budget est préparé par l'Administration et le Ministre puis débattu et voté par l'Assemblée Nationale et normalement il doit être appliqué dans l'année suivant le vote !

Dès le Congrès de Limoges de 1945, la Fédération insiste sur la nécessité d'une véritable autonomie budgétaire obtenue par la suppression de la tutelle a priori du Ministère des Finances au profit du renforcement des contrôles exercés a posteriori, notamment par le Parlement. Si le budget annexe n'est qu'un outil pour l'autonomie de gestion des PTT, sa suppression aurait pour conséquences l'éclatement des PTT, la tutelle renforcée de l'Etat, la fin du réseau comptable PTT (ce qui se produira avec la loi de 1990). En ce sens il constitue un bon "compromis". Pour autant, son amélioration passe par l'élargissement de l'autonomie et l'intervention des travailleurs dans la gestion (3).

Le Conseil Supérieur des Postes, Télégraphes et Téléphones (CSPTT) :

Un décret du 8 décembre 1923 institue un « *Grand Conseil* », dénommé Conseil Supérieur des PTT. Il comprend, outre le haut état-major du ministre et cinq fonctionnaires des PTT, des représentants du Conseil d'Etat, de différents ministères, des chambres de commerces, des associations agricoles, des organisations syndicales de salariés, des conseils municipaux, des associations de presse... Et, l'inévitable Inspection générale des Finances.

Donneur d'avis, ce Conseil se penche sur les affaires qui lui sont soumises par le Ministre, sur les programmes budgétaires, sur les questions d'ordre général relatives à l'organisation et à la gestion des services, sur les besoins des usagers et les moyens propres à les satisfaire, enfin, sauf en cas d'urgence, sur les tarifs à pratiquer... A sa séance du 20 février 1945, le Conseil supérieur crée quatre commissions (4). Le Conseil supérieur des PTT offre quelque analogie avec le conseil d'administration d'une entreprise privée. Mais, il ne prend pas de décisions exécutoires ; ce pouvoir est réservé au seul Ministre.

Cependant, loin de tendre à s'affranchir de l'intervention du Conseil supérieur, les ministres ont toujours recherché sa collaboration et son approbation.

Rappelons que la Fédération Postale élabore un projet (5), tendant à mettre en pratique dans l'Administration des PTT (à la différence de forme près), ce que l'Ordonnance du 22 février 1945 réalise dans le secteur privé et nationalisé : les Comités d'Entreprise.

Ajoutons que le Statut général des fonctionnaires voté à l'unanimité (6) par la 2^{ème} Assemblée Constituante et promulgué comme loi le 19 octobre 1946, institue dans son article 19 un Conseil Supérieur de la Fonction Publique (CSFP), où les organisations syndicales ont une représentation paritaire (12 membres).

L'article 20 institue les commissions administratives paritaires élues et les comités techniques paritaires (CTP) dans lesquels les représentants des travailleurs sont désignés par les organisations syndicales. Ces instances participent directement ou indirectement au processus d'élaboration du budget. C'est le cas des Comités Techniques Paritaires qui peuvent se réunir au niveau ministériel mais aussi par branches (7).

Quant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, la Fédération Postale y siège également ; la question salariale occupe une place particulièrement importante dans la profession.

Faut-il en déduire que ces différentes institutions constituent un formidable levier d'intégration des organisations syndicales, et en particulier de la Cgt, ou à l'inverse qu'elles s'en saisissent comme caisse de résonance et lieu de transparence ?

C'est ce que nous allons essayer de décrypter et d'analyser sur la période 1945-1975 à partir des actions conduites autour de l'élaboration du budget des PTT.

(3) P.T.T. Si on gérait autrement ? Ouvrage de la Fédération CGT des PTT coordonné par Pierre Musso – page 117.

(4) Personnel-Finances, Postes et services financiers, Télécommunications, Bâtiments et transports.

(5) La Vie de la Fédération N°3 – 1948 - Les Comités Techniques Paritaires par F. PICCOT. Ce projet n'est pas retenu.

(6) Le rapporteur de la loi, Christian Pineau, socialiste, précise en substance qu'il vote le statut mais qu'il est empreint

d'un esprit totalitaire et qu'il faudra remettre en cause certaines de ses dispositions essentielles.

(7) Les acquis de mai 1968 étendent les C.T.P dans tous les départements et dans toutes les directions et services centraux.

Les années 1944 à 1953 :

L'engagement des postiers (8) pour la libération du Pays, leurs rôles dans la préparation de la grève générale de la Libération, la grève insurrectionnelle pour la libération de Paris donne une force immense à la corporation après la guerre.

Une force que l'on cherche très vite à diviser ; dès 1944, avec la manœuvre du Ministère des PTT pour tenter d'habiliter la direction fédérale d'avant-guerre à représenter le personnel, avec en tête Cougnenc dont l'attitude sous l'occupation est pour le moins trouble (9).

La renaissance de la Fédération et de son unité organique se heurte à de nombreux obstacles.

La première séance du Conseil supérieur reconstitué, présidé par Eugène Thomas, Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones s'ouvre le 7 août 1945.

Il s'engage à suivre la règle des ministres de la 3^{ème} République ; celle de ne pas passer outre à ces avis sans avoir au préalable recherché un accord pour associer le Conseil à la gestion des PTT.

A l'Assemblée consultative, dans le cadre du budget des PTT de 1945, Marie Couette (10) défend les intérêts du personnel et des usagers. Elle a la volonté des "unitaires" de défendre la diversité des revendications catégorielles dans la cohérence d'un service public qu'il faut mettre au service du redressement économique.

Elle dénonce le manque d'effectifs, revendique des possibilités d'avancement pour le personnel féminin des chèques et plus largement un reclassement pour l'ensemble du personnel, la titularisation des auxiliaires et préconise que les PTT versent 50% des cotisations du personnel à la Mutuelle, ... (11).

L'audience chez le Ministre des PTT du 15 décembre 1945 (12), reflète bien les revendications et la position de la Fédération Postale qu'elle va défendre au moins tout au long de cette période 1945/1975 : 1° - Les traitements et indemnités ; 2° - Le budget et les revendications qui s'y rattachent ; 3° - L'autonomie budgétaire des PTT ; 4° - La nationalisation des trusts dans les PTT ; 5° - L'enseignement dans les PTT.

La pression des Finances va souvent "saborder" les vœux adoptés lors des Conseils supérieurs.

Après le départ du général de Gaulle le 20 janvier 1946, Félix Gouin, le nouveau chef du gouvernement expose un programme préconisant des mesures d'économies sévères, touchant durement les fonctionnaires dans leur avancement, leur recrutement et leur mise à la retraite.

Engagée dans la bataille de la production, l'analyse de la situation conduit la Fédération Postale à la conclusion qu'il faut permettre au gouvernement d'assurer la lourde tâche qui lui incombe tout en le contraignant à abandonner les mesures néfastes pour le personnel.

Au budget de 1946, 23 000 créations ou transformations d'emplois sont demandées ; il en est retenu 11 345 (dont 4820 titularisations d'auxiliaires).

Mais les économies forcées du gouvernement Gouin menacent de réduire le budget des PTT de 2%.

Une nouvelle bataille commence pour conserver les acquis obtenus.

Au final l'action fédérale est couronnée de succès, la commission des Finances, à l'unanimité conclue au maintien intégral des crédits alloués aux PTT.

L'examen du projet de budget 1947 est l'occasion pour la Fédération de poser devant le Conseil supérieur des PTT, tout un ensemble de propositions qui reprend les grandes lignes du programme revendicatif élaboré à Limoges.

(8) Le terme Postiers englobe l'ensemble du personnel des PTT.

(9) Histoire de la Fédération CGT des PTT – 1945-1981 page 23 : Cougnenc va jusqu'à dénoncer implicitement des résistants clandestins engagés dans des associations professionnelles, avec tout ce que cela comporte de danger pour leur liberté. Il sera jugé coupable à l'unanimité par la « commission centrale d'épuration des PTT » mise en place par le ministère.

(10) Elue à la Commission féminine centrale de la CGT-U en 1925. Première femme élue au Bureau Confédéral au 16ème Congrès de la CGT en 1946.

(11) 1945 – La CGT au cœur du renouveau – Alain Gautheron à la soirée de l'été du 30 août 2005 IHS-FAPT et CGT-FAPT.

(12) La Fédération Postale – Décembre 1945.

Mais, dès le mois de janvier 1947, le gouvernement prône une politique d'économies budgétaires. Toute la politique gouvernementale peut se résumer dans ces paroles de Ramadier (13) : « *Il n'est pas possible, dans la situation actuelle, que nous cédions, même sous les meilleures intentions, à la tentation de développement des services* » ; et rappelle son objectif de supprimer 150 000 emplois dans les services publics et le secteur nationalisé.

Un appel est lancé par le Bureau fédéral aux syndicats et aux sections sur le budget de 1947 pour intervenir auprès des parlementaires de leur département.

Malgré cela le budget est adopté, avec cependant l'octroi pour certaines catégories d'une indemnité de 6 000 frs, de quelques créations et transformations d'emplois malheureusement trop peu nombreuses.

Les budgets qui suivent sont qualifiés par la Fédération de résultats d'une politique de faillite. Les mesures d'assainissement budgétaire enclenchées à partir de 1947 ont des effets désastreux.

Alors que le trafic ne cesse d'augmenter, les importantes économies budgétaires et l'amélioration de la productivité exigées par la direction des Finances se traduisent à partir de 1948 par la stagnation et la diminution des effectifs.

Le nombre des effectifs va fondre de 10 788 unités pour les exercices budgétaires de 1950 et 1951, et conduire à un solde négatif de 5250 emplois entre 1948 et 1953.

La rémunération du personnel est maintenue au plus bas et ses conditions de travail se détériorent.

Suite à la grève de novembre-décembre 1947, la période qui suit est marquée par le sceau de la répression, singulièrement dans la corporation, où le ministre des PTT, Eugène Thomas, en procédant à de nombreux déplacements et révocations, gagne ainsi son surnom de « *Thomas les sanctions* ».

Elle l'est également, par l'accentuation des dangers de la scission dans la Fédération (dont les prémices datent de la grève d'août 1946), puis au niveau confédéral, où la tendance FO va créer la « *CGT-Force Ouvrière* ».

Cette intense pression se situe dans le cadre de l'annonce du plan Marshall, de l'éviction des ministres communistes, du début de la guerre froide et des coupes sombres dans les budgets civils au profit du budget de guerre.

L'importante grève de 1953 témoigne de la grande tension qui règne alors dans l'administration, et du rôle central de la Fédération Postale dans cette lutte.

Eléments d'analyse :

Le congrès de "reconstitution" de la Fédération en septembre 1945, est loin d'avoir gommé les divisions et les désaccords idéologiques. La tâche est rude pour la nouvelle direction fédérale conduite par F. Piccot (ex FPU) (14).

Le congrès extraordinaire de décembre 1946 assoit définitivement la Fédération sur les bases du Congrès de Limoges (15), mais le syndicat unique a du mal à développer son activité diversifiée. Parallèlement, les instances de concertation comme le Conseil supérieur des PTT contribuent à renforcer la structuration pyramidale de la Fédération ; ses principaux dirigeants sont investis dans les multiples réunions institutionnelles. Toutefois ce n'est pas sur ce positionnement de la Fédération qu'apparaît la critique. Georges Frischmann (16), délégué de la Seine-et-Oise au 13^{ème} congrès fédéral en décembre 1950, traduit le malaise profond qui règne dans les services après l'application du reclassement et le niveau des traitements, notamment pour les petites et moyennes catégories.

(13) Chef du gouvernement de la IV^e République qui regroupe les ministres centristes (MRP), les socialistes (SFIO) et les communistes (PCF). Ces derniers seront évincés du gouvernement le 4 mai 1947.

(14) Fédération Postale Unitaire (courant révolutionnaire créé à la scission de 1922).

(15) Outre l'adoption du programme revendicatif, les nouveaux statuts actent la fusion des trois syndicats de catégories dans les syndicats départementaux et une Fédération unique pour une structure nationale forte et unie.

(16) Elu secrétaire général à ce congrès. La Fédération Postale (Supplément du N°54) – Décembre 1950.

Il considère que les Fédérations de fonctionnaires et, en particulier, la Fédération Postale n'auraient jamais dû accepter cette situation. Il parle même d'erreur grave en se laissant entraîner par les problèmes techniques que pose le classement d'une foule inouïe de catégories de fonctionnaires avant d'arracher le principal : la bataille fondamentale du minimum vital. Il dénonce le fait de n'avoir pas exploité à fond la base légale que donnait le Statut des Fonctionnaires élaboré par Maurice Thorez, alors Ministre chargé de la Fonction Publique. Le jugement est sévère, accusant de s'être laissé manœuvrer par le gouvernement qui a profité de notre faiblesse pour faire sa politique. Conjointement, André Leray (17) revient sur les défis à relever par la Fédération pour qu'elle soit en capacité de mobiliser les travailleurs, à les diriger justement dans l'action, et mettre l'organisation au niveau de la situation réelle. Il insiste sur la nécessité de convoquer des réunions de syndiqués, base de la démocratie syndicale, et dénonce les modes de direction par voie de circulaires « casse-croûte » ou par des rappels à l'ordre impératifs. Enfin, il souligne le désintéret, de la section départementale à la direction fédérale elle-même, vis à vis des délégués élus représentant notre syndicat en les laissant entièrement livrés à eux-mêmes. Et d'ajouter que l'Administration tente de transformer nos délégués en fonctionnaires techniciens de textes.

Ces deux interventions mettent en exergue les risques pour la crédibilité de la Fédération si elle n'est pas vigilante sur le mandat de ses représentants dans les différentes instances de concertation. La question de l'amélioration du fonctionnement de l'organisation est clairement posée à ce congrès dans un environnement particulièrement violent, empreint d'un anticommunisme virulent ; vraie motivation de la révocation en 1951 de Georges Frischmann et de René Duhamel (18).

Georges Frischmann qui vient d'être élu secrétaire général au congrès fédéral de 1950 et qui le restera jusqu'en 1979 est donc exclu de toutes les instances pendant la quasi-totalité de la durée de son mandat.

Cette séquence 1944/1953 s'achève dans un contexte général profondément modifié. On retient que les dirigeants de la Fédération Postale à la Libération ; pour nombre d'entre eux, issus de la Résistance, ont cette préoccupation majeure de voir se concrétiser rapidement le programme du CNR et les réformes conduites par les ministres communistes.

Cette priorité détermine la stratégie fédérale, son action sur le terrain et dans les différentes instances pour tout à la fois défendre les revendications, mener la bataille de la production. La division et la répression qui s'acharnent sur les militants et les travailleurs ne facilitent pas les luttes et le rapport de force jusqu'au début des années 50. Après le congrès de 1950, et surtout à partir de celui de 1952, la bataille de l'unité à la base, celle de tous les postiers est l'objectif principal à atteindre pour la Fédération. Tirant la leçon de la période récente, elle fait le choix stratégique de : " Soutenir toutes les luttes de chaque catégorie pour ses revendications propres, mais en ce qui concerne la revendication d'ensemble, de trouver le point de convergence à l'ensemble des catégories et, sur cette plateforme d'unité, rassembler toutes les forces" (19).

1953 reste, dans l'histoire sociale des PTT et du pays, comme un très grand millésime par la durée de la grève, sa force, son contenu et le nombre de grévistes, avec ce fait nouveau : l'irruption des femmes dans le mouvement et les luttes de grande envergure (20).

Les années 1954/1962 :

La grève de 1953 marque les consciences ; elle fait bouger les lignes dans les rapports de forces. Ce qui conduit la Fédération à revoir son action concernant le budget des PTT.

(17) Elu secrétaire général adjoint (La Fédération Postale – Décembre 1950).

(18) Elu secrétaire chargé des liaisons internationales, puis membre du bureau confédéral (socialiste), resté fidèle à la CGT malgré la scission.

(19) Rapport de la CE Fédérale présenté par G. Frischmann ; il prépare le 14ème congrès de 1952.

(20) Voir dossier spécial grève d'août 1953 pages 1 à 20 dans "Le Relais N° 11-12 – octobre 2001

Celui de 1954 fait l'objet d'une pression telle que pour la première fois, les groupes communistes et socialistes votent ensemble contre son insuffisance et pour son renvoi devant la Commission des Finances. Les avancées obtenues ne sont pas négligeables avec la création de plus de 4000 emplois, les 12 000 francs de prime spéciale annuelle, une nouvelle tranche de 2800 titularisations d'auxiliaires à la distribution, de nouveaux emplois au titre de la réforme des lignes, un premier crédit de 500 millions pour les logements, etc...

Dès le 11 janvier 1954 dans une lettre au Ministre, la Fédération défait l'argument du manque de crédits par le truquage du budget qui permet au gouvernement de réaliser des milliards de bénéfices supplémentaires et camouflés.

Elle démontre que, si l'on prend en compte toutes les données ; l'excédent prévu au budget s'élève en réalité à 44 milliards de francs (21). Elle met également en évidence toutes les exécutions budgétaires depuis 1949 qui ont dépassé largement les prévisions de bénéfices au point de constater dans l'ensemble, en fin d'exercice, leur doublement (22).

Outre ce truquage des chiffres destinés à opposer sans cesse l'argument du manque de crédits, c'est la représentation du personnel au sein du Conseil supérieur qui est bafouée comme l'exprime la Fédération dans une lettre au Ministre en date du 24 juillet 1954 (23).

La CFTC, la CGT et finalement FO ne siègent pas au Conseil supérieur du 30 juillet.

Après l'appel de la Fédération à tous ses syndicats et sections syndicales de multiplier les interventions auprès des députés, la Commission des Finances se prononce contre le budget des PTT, estimant les propositions du Gouvernement nettement insuffisantes.

Le Gouvernement est contraint de poser la question de confiance le 9 novembre 1954. A Paris, un meeting a lieu le 8 novembre à la Bourse du travail à l'appel de la Fédération Postale. La CFTC est représentée, mais FO ne répond pas à l'invitation. Le 15 mars 1955, l'Assemblée Nationale discute à nouveau du budget. Le Gouvernement, dans "une lettre rectificative" capitule sur certains points : augmentation de crédits pour la prime dite de résultat d'exploitation portée de 12 000 frs à 16 000 frs à partir du 1er janvier 1955 et à 20 000 frs à compter du 1er octobre 1955 ; 1450 titularisations d'auxiliaires ; 4300 créations d'emplois, etc...

Le budget de 1955 est définitivement voté le 17 mai avec 6 milliards de plus arrachés par les luttes.

Le 25 janvier 1956, la Fédération saisit la Nouvelle Assemblée sur les revendications urgentes du personnel concernant les traitements, les indemnités, l'augmentation des effectifs, l'application des 40 heures, la revalorisation de la prime de fin d'année, la réalisation des réformes de catégories, l'étalement des congés d'affaires sur cinq mois, etc...

Elle pose aussi la question des droits et libertés syndicales par le vote d'une loi portant véritable amnistie et réparant les agents en cause des préjudices subis.

Alors que l'Administration s'apprête à suggérer au nouveau Ministre un emprunt de l'ordre de 35 milliards pour 1956, le Bureau Fédéral dénonce le scandale des emprunts des PTT (s'ajoutant à celui des bénéfices aux PTT) qui dans leur masse sont versés aux Finances au détriment des PTT, qui de surcroît paient 5 à 6% d'intérêt aux banques ou au public qui souscrivent.

Dans son rapport d'ouverture au 16ème Congrès fédéral en 1957 (24), G. Frischmann, revient sur les luttes acharnées des travailleurs des PTT depuis deux ans.

(21) Il s'agit d'anciens francs. Le nouveau franc est mis en circulation le 1^{er} janvier 1960.

(22) La Fédération Postale N°88 – Août-Sept 1954 – Chiffres relevés dans les rapports de M. Dagain (rapporteur du budget) - N° 6712, 4719, 7250.

(23) L'article 69 de la loi de Finances du 30 juin 1923 établit une représentation paritaire, confirmée par l'article 2 du décret n°46.1060 du 30 juin 1948. Or le décret n°51.856 du 5 juillet 1951 rompt cette parité, réduit la représentation du personnel à 4 membres titulaires contre 9 représentants de l'Administration. De plus les quatre représentants du personnel sont choisis par le Ministre.

(24) La Fédération Postale – N°113 – Avril-Mai 1957 de G. Frischmann.

Il cite les très nombreuses actions de catégories et de services, et celles autour du budget en valorisant la campagne menée par la Fédération contre la productivité qui ont permis des avancées sur la réduction du temps de travail et l'organisation des régimes de travail, les effectifs budgétaires (+ 4300 en 1955, + 7000 en 1956 et + 7900 inscrits au budget de 1957).

Il nuance cependant son propos en indiquant : « *Certes, nos luttes ont rapporté des satisfactions, mais pas complètes, pas au point d'avoir encore imposé ni la revalorisation générale des traitements et retraites comme nous le demandions, ni un budget des PTT conforme aux besoins du personnel des PTT* ». Il montre que la question du rapport aux institutions est d'abord celle de la capacité à construire les mobilisations au plus près du terrain.

Le message vaut également sur le danger qui serait de se fourvoyer dans les différentes instances de concertation et autres réunions, sans que les conditions de la mobilisation de masse soient réunies pour se faire entendre.

Les propositions pour le budget de 1958 s'annoncent sérieusement réduites et notamment dans le domaine des emplois où les 9 906 créations initialement prévues sont ramenées à 2000.

Les crédits civils sont rognés, le budget des PTT est amputé de toutes les propositions favorables au personnel. Dans un contexte de crise algérienne et d'instabilité de la 4^{ème} République, l'Assemblée accorde les pleins pouvoirs à de Gaulle. Le budget de 1959 est placé sous le signe de l'austérité et celui de 1960 de l'augmentation de la productivité. De 1958 à 1962, les orientations budgétaires des PTT sont la traduction financière d'une politique austéritaire et de régression sociale.

Eléments d'analyse :

Cette période se manifeste par un regain des luttes dans la profession. La recherche de l'unité à la base est un combat permanent avec des résultats au niveau des services, contrariée toutefois par les blocages de sommet, en particulier ceux de la direction fédérale de FO.

La Fédération démontre la duperie des montages budgétaires et de l'insincérité des budgets.

La crise des PTT qui affecte tous les services est dénoncée par la Fédération, constatant le décalage immense entre les besoins en effectifs et l'explosion du trafic tant postal, qu'aux chèques postaux et du téléphone.

L'emprise des trusts dans les PTT est soulevée par Madeleine Vignes (25) après l'adoption du budget des PTT pour 1961. Mais c'est surtout à partir du 18^{ème} Congrès fédéral en 1962 que cette mainmise des "multinationales" est largement analysée. Cette malfaisance des trusts et de leur fondé de pouvoir, le gouvernement, est d'autant plus condamnée par la Fédération qu'il s'en sert pour justifier l'autonomie des télécommunications, relayée en cela par la F.N.T. (26).

La Fédération rappelle la préconisation faite par le congrès de Limoges de 1945, qui revendique l'autonomie financière des PTT et la suppression de la tutelle étouffante du Ministère des Finances. On constate également, qu'après que les PTT soient oubliées des deux premiers plans (1946/1957) ; tous les engagements du troisième ne sont pas tenus mais la Poste est contrainte de financer ses investissements par un autofinancement qui passe de 48,5% en 1958 à plus de 90% en 1961.

Cela « justifie » la compression de la masse salariale et l'augmentation des tarifs.

Le côté étatique et monopoliste des PTT est ainsi utilisé par les gouvernements pour refuser les moyens de son développement et de son fonctionnement, et les fragiliser dans leur efficacité et dans leur rôle de service public. Si toutefois des avancées sont obtenues dans le cadre des discussions budgétaires, même si elles ne sont pas à la hauteur des besoins du personnel, elles sont avant tout la conséquence de la mobilisation des personnels et permettent déjà d'empêcher la séparation des PTT.

(25) Secrétaire fédérale.

(26) Fédération Nationale des Télécommunications.

Les années 1963/1975 :

Depuis l'annonce du « *plan de stabilisation* » en septembre 1963 (27), les réactions des travailleurs de divers secteurs s'enchaînent, faisant cheminer l'idée d'un nécessaire mouvement d'ensemble pour contrer les politiques patronales et gouvernementales. C'est ainsi que les luttes d'ensemble se développent dans lesquelles les travailleurs des PTT prennent toute leur place que ce soit avec tous les fonctionnaires, avec tous les travailleurs du secteur public ou du secteur privé.

Conformément aux orientations du 19^{ème} Congrès fédéral de 1964, la priorité est donnée aux luttes d'ensemble chaque fois que les conditions seront réunies, sans pour autant occulter les luttes à mener dans les catégories (lignes, facteurs, techniciens, ...) et dans les divers services (Bureaux Gares, bureaux de poste, centraux téléphoniques, centres financiers, ...) pour les revendications propres à la profession que personne ne défendra à sa place. Des luttes, qui en même temps aident à une prise de conscience pour des actions de plus grandes envergures.

Alors que les différents services des PTT traversent une période d'expansion, les discussions sur le budget des PTT mettent en lumière le décalage entre l'augmentation du trafic et celle des moyens financiers et humains. Les statistiques officielles analysent que la production industrielle pour les PTT a considérablement augmenté (+ 60% depuis 1959). Le trafic (dans sa globalité) s'est accru à peu près dans la même proportion. Les recettes d'exploitation sont ainsi passées de 372 milliards en 1959 à 880 milliards en 1966 ; par contre, les effectifs ne se sont accrus que de 2 à 3% par an. La revue officielle du Ministère (28), dit que, pour 1966, le taux d'autofinancement pratiqué par les PTT s'est élevé à 95,8% (au lieu de 83% prévus par le Vème plan, ce qui était déjà considérable). Ainsi, la presque totalité des investissements est assurée sur les bénéfices, alors qu'elle devrait être à la charge du budget général. Seul le pouvoir gaulliste impose cette charge aux PTT (29). Cette politique écrase le personnel ; tous les bénéfices des PTT s'en vont donc directement dans la caisse des trusts fournisseurs de l'Administration. M. Souchal, l'ancien rapporteur U.N.R du budget des PTT est contraint de le reconnaître (30). Les coupes sombres dans les effectifs ont des conséquences dramatiques sur le personnel : 154 000 accidents, dont 420 mortels dénombrés entre 1959 et 1966, soit une progression de 27% en huit ans pour le nombre d'accidents. Le nombre d'agents en congés de longue durée au 1^{er} janvier de chaque année pour maladies mentales s'élèvent à 1 701 en 1965 contre 1 032 en 1959, soit une progression de 64% (31).

Le personnel des PTT se bat farouchement, en particulier depuis 1953 pour améliorer ses conditions de travail et contre les brimades de toutes sortes. De la fin 1963 jusqu'à 1967, les luttes décuplent pour aboutir à une puissante grève unitaire (à l'appel des deux fédérations CGT et CFDT) de toute la profession le 19 octobre 1967. Grève, contre laquelle Force Ouvrière ne peut s'opposer, mais en faisant de la surenchère. Il faut dire aussi que c'est le moment où Giscard d'Estaing (Ministre des Finances) tente de faire passer un amendement dans la loi de finances de 1968 sur la création d'une " Compagnie nationale du téléphone ".

Cette mobilisation de grande ampleur valide la stratégie de la Fédération dans sa bataille incessante pour gagner l'unité. L'accord revendicatif des confédérations CGT et CFDT du 10 janvier 1966 contribue à favoriser les actions unitaires dans les PTT, y compris dans la Fonction Publique. Mais dans les PTT, la division obstinément entretenue par la Fédération FO des PTT continue à ronger le personnel ; une situation que déplore la Fédération CGT des PTT.

(27) Aujourd'hui, on dirait : « Plan d'austérité ».

(28) " Informations statistiques et financières " - N°15 de décembre 1966.

(29) L'autofinancement n'absorbe que 55% des bénéfices du Post-Office britannique et seulement 37% pour la Bundespost en République Fédérale Allemande. On est loin des 95,8% atteint en France.

(30) " Ce recours à l'autofinancement est exagéré et constitue une charge trop lourde " (J.O., séance du 19/10/1966)

(31) Statistique fournie en réponse à une question écrite de Jeannette Prin, députée communiste du Pas-de-Calais (J.O du 3/11/1966).

Vingt années de divisions qui n'ont jamais profité qu'aux gouvernements successifs et à une dynastie de tristes ministres des PTT. Ils ont pu ainsi faire adopter des budgets pour asphyxier les PTT et amener à la conclusion que l'incapacité de l'Etat à gérer ses services nécessitait le recours à " l'initiative privée " !... Les grèves multiples et l'explosion de mai-juin 1968 contraignent gouvernement, patronat, ministères de la Fonction Publique et des PTT notamment, à céder sur des revendications générales et particulières importantes. Aux PTT, ce sont 28 300 unités de plus qui sont obtenus pour les exercices budgétaires de 1968, 1969 et 1970 (32).

Ce puissant mouvement du printemps 68 conduit le patronat et le gouvernement à louvoyer en parlant de « dialogue », de « concertation permanente », de « participation », « d'actionnariat », etc. Apparaissent les « contrats de progrès » (33) et « les conventions salariales » dans la Fonction Publique. A cette stratégie de « Politique dite contractuelle », le caractère industriel et commercial des PTT s'affirme à la fin des années 1960, début des années 1970.

Autre réforme significative ; le budget des Postes et celui des Télécommunications sont désormais présentés séparément pour la première fois au Parlement en 1970. Le 1^{er} février 1971, lors d'une conférence de presse (34), le ministre Robert Galley détaille son projet de réformes de structures des PTT. Pour la CGT, cette réforme constitue la scission des Postes et Télécoms (35). Aux Comités techniques paritaires ministériels des 4 et 24 mars, CFDT, FO et la CGT se prononcent contre ce projet, y voyant les marques du démantèlement des PTT et la privatisation.

Néanmoins, la prudence est de mise, à l'exemple des déclarations du secrétaire général des PTT, Yvan Cabanne : « En vue d'éviter les inconvénients liés aux réformes de structures trop brutales, nous pensons qu'il faut respecter une certaine progressivité et ceci d'autant plus qu'en ce qui concerne plus particulièrement le Personnel, la matière est délicate et risque de nous valoir des réactions syndicales. » ; et de conclure qu'un changement de statut ne peut intervenir avant plusieurs années (36).

En témoigne la puissante grève unitaire du 25 mai 1973 (37) à l'appel des Fédérations CGT, CFDT et FNT pour la défense du service public PTT et contre la mainmise accrue du grand capital industriel et bancaire, pour la sauvegarde des garanties statutaires du personnel.

Elle présage 1974, qui sera la plus longue grève de l'histoire sociale des PTT. Cette "grande secousse" va d'une part, permettre d'engranger des acquis importants pour le personnel (38), dont la création et la transformation de plusieurs milliers d'emplois sur plusieurs budgets, et d'autre part, porter un coup d'arrêt à l'éclatement des PTT et à la privatisation.

Eléments d'analyse :

Cette période 1963/1975 est celle de profonds bouleversements qui marquent toute la société. C'est la contestation de l'austérité avec des luttes importantes que le pouvoir en place tente de freiner avec le vote de la loi antigreve du 31 juillet 1963 ; c'est la déconfessionnalisation de la CFTC et la naissance de la CFDT en 1964 qui va favoriser les accords unitaires, mais également engendrer le phénomène gauchiste.

La Fédération s'efforce de mener la bataille sur tous les terrains : en premier lieu celui des services pour être en phase avec le vécu du personnel en prenant en compte toutes les diversités, et conjointement dans les instances où se discute le budget des PTT. Elle s'adresse aux élus de la Nation et plus largement à la population.

(32) 7 800 + 6 500 en juin 68 ; 9 000 en 69 ; 5 000 en 70.

(33) Qualifié de « concertation permanente », ce contrat n'est qu'une caution syndicale à la politique gouvernementale.

(34) Poste et Télécommunications n°183 de mars 1971 p. 3 et suivantes.

(35) Le Militant des PTT n°4 de mai 1971 p 11 et 12.

(36) David CHAURAND – 1968 et la libéralisation de La Poste - p. 97.

(37) 120 000 grévistes.

(38) Articles dans " Le Relais" de 2014 : n°61, n°62, n°63, n°64.

Le décalage grandissant entre l'expansion de l'activité dans les PTT, les mutations profondes qui s'annoncent dans les services (39), l'augmentation de la productivité et l'insuffisance des moyens humains pour y faire face rendent la situation insoutenable. L'offensive libérale est forte : impératifs de compétitivité, rentabilité des services, logiques commerciales sont les maîtres mots pour justifier le changement de statut des PTT. En même temps, si l'affirmation du caractère industriel et commercial des PTT est partagée par le ministre, Yves Guéna, il se refuse à envisager tout changement de statut, a fortiori la scission des PTT. Le climat hautement revendicatif dans la profession n'est pas pour rien dans cette prise de position, d'autant que la Poste et les Services financiers s'avèrent de précieux recours pour contribuer à la gestion de la reconversion de 13 000 opératrices des télécommunications.

L'unité des PTT préservée n'est là que circonstancielle !... Dans cette dernière partie, on voit comment la Fédération CGT des PTT a mis "à l'épreuve" sa conception du syndicalisme (40).

Il faut souligner que dans ces deux grandes luttes de 1968 et de 1974, et celles qui les ont entourées, les questions PTT n'ont jamais été absentes du mouvement général de la première, et que les revendications spécifiques de la seconde n'ont pas édulcoré les revendications générales, bien au contraire (les salaires y ont une place très importante) !... La bataille des idées menée par la Fédération depuis des années (41), dans le cadre des processus budgétaires et lors des réunions des différentes instances (CSPTT, CTP, CSFP...), mais aussi et surtout sur le terrain avec le personnel n'est pas anodine dans la stimulation des masses pour aboutir à des mobilisations et des actions d'ampleur : au niveau de la seule profession, ou d'une partie de celle-ci (au plan local, catégoriel, de service ou de branche) et à l'échelle interprofessionnelle avec l'ensemble des salariés.

Synthèse générale :

Le budget des PTT a toujours été un enjeu hautement politique. C'est donc à ce niveau que se posent les rapports entre la Fédération CGT des PTT et les institutions étatiques. Ce rendez-vous du budget exige au cours de l'année des luttes pour faire avancer pas à pas les revendications catégorielles et générales, et promouvoir le service public. Tout au long des débats budgétaires, la Fédération s'attache à donner sens aux discussions à l'appui des revendications, à rendre compte au personnel, à organiser la lutte.

Elle réalise également un travail "économique" (42) important dans la critique et dans les propositions, signe de son indépendance. Les représentants de la Fédération qui siègent dans les réunions institutionnelles travaillent en osmose avec la direction fédérale, d'autant que ses principaux dirigeants y participent (43). Elle communique largement en interne et en externe, en amont et en aval des réunions dans ses différentes publications avec une expression ciblée et précise pour chacune des catégories et en direction des cadres. Dans la période d'après-guerre, la position fédérale dans les réunions du CSPTT s'appuie davantage sur l'argumentation de ses propositions que sur des luttes de masse, alors que la CGT est engagée avec le personnel dans l'effort de reconstruction. La division syndicale, née de la scission de la CGT pèse lourdement dans la Fédération qui y voit des obstacles supplémentaires pour faire avancer les revendications. Ce qui explique sa bataille sans relâche pour l'unité, y compris dans les discussions budgétaires malgré les difficultés rencontrées avec FO, les tentatives des ministres de "museler" la CGT et par une féroce répression suite à la grève de Novembre-Décembre 1947.

(39) Histoire de la Fédération CGT des PTT 1945-1981 – Pages 354, 368, 369, 370.

(40) Un syndicalisme de classe et de masse ; Un syndicalisme sur les revendications générales et sur les revendications particulières ; Un syndicalisme indépendant et unitaire.

(41) La signature du programme commun de gouvernement de la gauche en 1972, soutenu par la CGT renforce cette bataille des idées.

(42) Ce qui a généré de nombreuses productions de la Fédération.

(43) Les secrétaires généraux de la Fédération ont tous siégé au CSPTT pendant leur mandat, avec une durée extrêmement réduite pour G. Frischmann (élu secrétaire général en 1950 et révoqué en 1951). Les principaux responsables des catégories et des cadres ont également siégé.

C'est surtout à partir du début des années 50, et notamment à la suite de la grève de 1953 que la Fédération priorise le terrain et les luttes, veille à ne pas se faire aspirer par " l'institutionnel ", sans toutefois désertier les instances de concertation pour y porter les revendications.

On constate que c'est à la suite des grands mouvements comme 1953, 1968, 1974 que sont engrangés le plus d'acquis notamment sur les effectifs (mais pas seulement), même si ce n'est pas ressenti comme tel par tout le personnel. Cependant, on remarque qu'en dehors de ces grandes luttes ou de celles qui se déroulent dans le cadre des budgets, des succès importants sont obtenus suite à des actions catégorielles ou de services à l'exemple de la bataille des techniciens qui gagnent leur " Statut ".

Alors quel bilan tirer de la participation de la Fédération dans les organismes de concertation, notamment au CSPTT ?

Si l'on prend le domaine des effectifs, les résultats peuvent paraître mitigés.

Pour autant, ce sont bien à la fois la parole de la CGT et l'écho des luttes qui apportent des succès revendicatifs importants malgré les restrictions budgétaires. Et cette bagarre, il faut la mener de concert dans les réunions institutionnelles et sur le terrain des services, en prise directe et en toute transparence avec le personnel.

Au regard des travaux de recherche effectués, la démarche décrite est celle qui prévaut dans la Fédération CGT des PTT pendant cette période dite des " Trente glorieuses ", avec des approches différentes liées au contexte du moment.

Il n'était pas le même à la Libération qu'après la scission ou encore à la fin des années 60. Mais il y a toujours eu une constante dans l'analyse et la position de la Fédération : celle de défendre en toutes circonstances les revendications, toutes les revendications du personnel : les particulières et les communes pour répondre aux diversités et à l'unité de la profession, aux besoins des usagers.
